



Association

CRIIRAD

Laboratoire

Commission de Recherche et d'Information
Indépendantes sur la radioactivité

29 cours Manuel de Falla / 26000 Valence

Tel. 33 (0)4 75 41 82 50

corinne.castanier@criirad.org

COMMUNIQUÉ DU 21/11/2017

Version de 12h30

POLLUTION AU RUTHENIUM 106 **La CRIIRAD interpelle l'AIEA et l'OMS** **et appelle les organismes d'expertise** **et les États à une totale transparence.**

Le système de notification rapide des accidents nucléaires mis en place après la catastrophe de Tchernobyl est manifestement en panne et l'AIEA ne semble pas s'en soucier. Un accident de niveau 5 sur l'échelle INES s'est peut-être produit dans une installation nucléaire¹ sans que l'installation ne soit identifiée, sans que la population locale ne soit protégée, et dans l'indifférence quasi générale : aucun questionnement, aucune mise en garde ou demande d'investigation de la part de l'OMS, de l'AIEA ou de l'Europe, les communiqués des États membres se contentant de souligner sur l'absence de tout risque sanitaire sur leur territoire.

La CRIIRAD vient d'interpeller l'AIEA et l'OMS pour dénoncer leur silence et leur demander d'enquêter. Elle demande également aux organismes d'expertise et aux États, en particulier à la Fédération de Russie, de publier tous les éléments du dossier. Il faut éclairer les zones d'ombre, lever les contradictions et tirer toutes les leçons de ce fiasco.

ACCIDENT DE NIVEAU 5 SUR L'ÉCHELLE INES ?

Selon les modélisations rendues publiques le 9/11/2017 par l'IRSN, le rejet de ruthénium 106 se serait produit entre la Volga et l'Oural, au cours de la dernière semaine de septembre. Les quantités rejetées (entre 100 et 300 TBq) auraient nécessité des mesures de protection de la population (type confinement ou évacuation) dans un rayon de 5 km et le contrôle des denrées alimentaires jusqu'à 40 km de distance. **Si les simulations sont exactes**, il est urgent de venir en aide aux populations concernées même s'il est trop tard pour limiter efficacement leur exposition. **Si les calculs sont erronés**, cela signifie que les outils mis en place en France, en Allemagne et ailleurs pour la gestion des situations accidentelles ne sont pas fiables. C'est inquiétant pour l'avenir. Cela signifie également que nous n'avons plus aucune idée ni de la localisation, ni de l'importance et ni de l'impact dosimétrique du rejet !

LES INTERPELLATIONS DE LA CRIIRAD

Dès le début du mois d'octobre, la CRIIRAD avait posé la question clef de l'origine du rejet de ruthénium 106 et des risques encourus au niveau local. Cette question s'est heurtée au silence total de l'OMS, de l'AIEA et de l'Europe.

La CRIIRAD interpelle l'Organisation Mondiale de la Santé

[Lire le courrier CRIIRAD du 17/11/2017 à la directrice du Bureau de l'OMS pour l'Europe, Mme JAKAB](#)

La CRIIRAD a écrit à Mme JAKAD, directrice du Bureau européen de l'OMS dont la zone d'action s'étend du Groenland au Kazakhstan et à la Sibérie et qui n'a pourtant lancé aucune alerte, aucune mise en garde, n'a demandé aucune investigation. Elle s'interroge sur le mutisme total de cet organisme dans un dossier susceptible de poser d'importants problèmes sanitaires. Selon la note IRSN du 9/11/2017, les experts de plusieurs pays s'accordent sur l'importance du rejet radioactif². Il aurait pu nécessiter : 1/ la mise en œuvre de mesures de protection telles que le confinement ou l'évacuation dans un rayon de 5 km autour du site d'émission et 2/ le contrôle de la contamination des aliments jusqu'à 40 km de distance. Rappelons à ce sujet que les autorités ont défini des niveaux de dose particulièrement élevés pour le déclenchement de ces mesures d'urgence. Si les estimations officielles sont exactes, les zones nécessitant des mesures de protection s'étendraient bien au-delà de ces périmètres.

¹ *A priori* une installation de l'aval du cycle du combustible (vitrification par ex.) ou de production de radio-isotopes.

² Selon les calculs de l'IRSN, le rejet de ruthénium 106 serait compris entre 100 et 300 TBq. Ce radionucléide est nécessairement en équilibre avec son descendant à vie courte le rhodium 106, lui aussi radioactif, et pourrait être accompagné du ruthénium 103 (radio-nucléide détecté à de très faibles niveaux en Suède). **L'absence de tout autre radionucléide reste à démontrer, en particulier (mais pas seulement) dans le secteur du rejet.**

Comment l'OMS a-t-elle pu rester silencieuse et peut le demeurer aujourd'hui encore ? Pourquoi n'a-t-elle pas alerté sur la nécessité d'agir très vite en cas de contamination atmosphérique ? Pourquoi n'a-t-elle pas expliqué que les niveaux d'exposition dans la zone du rejet n'ont rien à voir avec ce que l'on peut mesurer à 1 000 ou 2 000 km de distance ? Pourquoi n'a-t-elle pas rappelé aux États susceptibles d'être à l'origine du rejet que tout doit être mis en œuvre pour identifier l'installation en cause et limiter les expositions ? Sa constitution ne stipule-t-elle pas que « *les gouvernements ont la responsabilité de la santé de leurs peuples* » ?

On ne peut que constater, une fois encore, l'effacement total de cette agence dès lors que le nucléaire est en cause. On ne peut que s'interroger, à nouveau, sur les conséquences de **l'accord qui lie l'OMS à l'AIEA**, l'oblige à composer avec la mission statutaire de cette dernière qui est d'assurer le développement du nucléaire civil.

Il fallait intervenir sans délai car les expositions sont majeures dans les premiers jours et les premières semaines mais il est encore temps d'agir. La CRIIRAD demande à l'OMS de tout mettre en œuvre pour déterminer ce qui s'est passé et pour apporter aux victimes toute l'aide nécessaire.

La CRIIRAD interpelle l'Agence internationale de l'Énergie Atomique

[Lire le courrier CRIIRAD du 17/11/2017 au directeur Général de l'AIEA, M. AMANO.](#)

La CRIIRAD s'étonne de l'absence de toute prise de position publique de l'AIEA alors qu'il est possible sinon probable que les dispositions de la convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire³ aient été violées. Elle demande que l'AIEA procède, ou fasse procéder, à toutes les investigations nécessaires à l'identification de l'origine de la contamination.

La CRIIRAD dénonce également le contenu des documents que l'AIEA a rédigés « *à l'usage exclusif des autorités* » : le communiqué « *Status of measurements of Ru-106 in Europe* » et son annexe technique qui présente les mesures transmises à l'AIEA jusqu'au 13/10/2017. **L'AIEA focalise l'attention sur l'absence de tout risque en Europe et occulte totalement la question de l'origine de la contamination et des risques encourus sur place !** De plus, les appréciations de cette agence sur la situation en Europe ne laissent pas d'inquiéter : selon elle, la mise en œuvre de mesures de protection ne serait justifiée qu'au-delà d'une dose de 100 mSv sur 7 jours ! Or : 1/ la valeur de 100 mSv correspond à la borne supérieure de l'intervalle de 20 à 100 mSv recommandé par la CIPR, et choisi par l'Union européenne, pour la gestion des accidents nucléaires ; 2/ l'application de valeurs supérieures à 20 mSv ne se justifierait qu'en cas d'accident nucléaire majeur en Europe. Pour l'impact d'un accident lointain, les populations doivent exiger que le niveau de risque radiologique ne dépasse pas celui qui est défini pour les situations normales, et qui est déjà suffisamment élevé, à savoir 1 mSv/an.

De plus, les 11 pages de résultats publiés dans l'annexe comportent des mentions manifestement erronées. Pour certains résultats, il y a confusion entre la date du prélèvement d'air et la date de publication des résultats. Par ailleurs, il ressort du tableau que la contamination a atteint Budapest le 25 septembre au plus tard. Or, il y a plus de 2 500 km entre le centre de la Hongrie et la zone que la simulation de l'IRSN désigne avec la plus forte probabilité (60 à 80%) comme la source du rejet. Il est tout à fait improbable que la contamination puisse franchir une telle distance en 24h. Un délai de 3 ou 4 jours serait plus logique mais cela remet en question les modélisations officielles qui situent la date du rejet dans la dernière semaine de septembre.

L'AIEA doit également préciser les arguments sur lesquels elle se fonde pour écarter la piste d'un satellite alimenté par une source de ruthénium 106. Les modélisations officielles se fondent sur l'hypothèse que cette origine est exclue sur la base de déclarations de l'AIEA mais aucun texte justificatif n'a été publié.

APPEL À TRANSPARENCE

La CRIIRAD se trouve confrontée, une fois encore, à l'opacité des systèmes de contrôle pourtant financés par l'argent public : 1/ il est toujours impossible d'accéder aux résultats du réseau de mesure du TICEN⁴ ; 2/ les résultats des mesures recensées par l'AIEA sont réservés aux autorités et à leurs experts ; 3/ le réseau européen EUR-DEP ne donne accès à aucun résultat de ruthénium 106 ou de rhodium 106 (son descendant à vie courte), ni d'ailleurs au

³ Lire le texte de la [convention entrée en vigueur en octobre 1986](#) ; consulter la [liste des États signataires au 3 mars 2017](#)

⁴ Réseau mondial mis en place dans le cadre du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN) dit aussi CTBT (Comprehensive Test Ban Treaty). La CRIIRAD avait dénoncé cette situation au lendemain de la catastrophe de Fukushima. Des résultats avaient alors été publiés mais le secret est ensuite retombé en dépit des nombreuses signatures recueillies par la pétition CRIIRAD.

ruthénium 103 : ces radionucléides ne sont pas dans la liste des polluants potentiels⁵ et aucune communication officielle n'est venue pallier ce dysfonctionnement⁶.

La CRIIRAD demande aux autorités russes de publier un dossier complet, précisant les modalités et résultats de leur surveillance environnementale ainsi que les chiffres des rejets radioactifs de septembre et octobre 2017 pour chacune des installations susceptibles de rejeter du ruthénium 106. Par ailleurs, les chiffres officiels seront d'autant plus crédibles qu'ils pourront être confirmés par des sources indépendantes et/ou extérieures. En l'état, les déclarations de ROSATOM ont été démenties par les résultats qu'ont publiés HYDROMET et ROSGUIDROMET, et ces résultats ne paraissent pas compatibles, à ce stade, avec les conclusions de l'IRSN. Si la Fédération de Russie n'a rien à cacher pourquoi ne pas laisser les ONG libres d'effectuer des relevés et des prélèvements ? Pourquoi ne pas inviter des scientifiques étrangers à procéder à leurs propres mesures ? Plus le temps passe, plus les preuves s'estompent.

La CRIIRAD demande également aux organismes d'expertise de rendre publics leurs résultats et le dossier scientifique associé. La CRIIRAD demande à l'IRSN, qui a eu le courage de publier ses conclusions, d'aller plus loin en permettant l'accès au dossier scientifique et en publiant l'évaluation critique réalisée par des experts internationaux. À ce jour, les citoyens disposent des conclusions sans pouvoir apprécier les incertitudes ou vérifier les hypothèses. La CRIIRAD rappelle qu'elle a relevé à différentes reprises des erreurs dans le travail de l'IRSN (cf. par ex. dossiers Vaujours, Gueugnon, Dordogne). Il est indispensable que **les homologues de l'IRSN** en Europe et dans le monde publient, eux aussi, le résultat de leurs investigations. Selon l'IRSN les différents résultats sont « *en très bon accord* » alors qu'ils sont obtenus selon des méthodes et des modèles météorologiques différents de ceux retenus par l'IRSN. Pourquoi ces organismes restent-ils silencieux ? Ne sont-ils pas sûrs de leurs résultats ? Y-a-t-il des failles dans les modélisations ? Subissent-ils des pressions ? La CRIIRAD appelle les médias et citoyens des États concernés à se mobiliser pour exiger de leur gouvernement la publication de l'ensemble des évaluations.

La transparence n'est jamais acquise et se nourrit du travail des journalistes et de l'exigence du public. Chacun doit y contribuer sans quoi les erreurs du passé vont se répéter. Ne laissons pas l'indifférence et l'opacité présider aux prochains accidents nucléaires.

⁵ Ils ne figurent ni parmi les radionucléides effectivement mesurés (en noir), ni dans la liste des radionucléides qui pourraient être mesurés (en grisé).

⁶ Ce choix est en effet incompréhensible : en cas d'accident sur un réacteur nucléaire ou une usine de retraitement, ces radionucléides font bel et bien partie des radionucléides à prendre en compte. En France, le Ru 106, le Rh 106 et le Ru 103 étaient très ainsi présents dans les retombées de Tchernobyl.